

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1935)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'y resta que deux ans, soit de 1918 à 1920, ses occupations personnelles le réclamant tout entier. Enfin, de 1925 à 1929, il siégea au Grand Conseil où ses collègues avaient d'emblée reconnu en lui un « débatter » de premier ordre. M. Ch. Coigny occupa aussi, pendant quelques années, un siège de juge au Tribunal de district et faisait partie de la Confrérie des Vignerons en qualité de membre du Conseil.

D'après la *Feuille d'Avis de Vevey*.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne.

Les pistes artificielles de patinage.

La maison Sulzer, S. A. à Winterthur sollicitée de présenter devant la section vaudoise S. I. A. et l'Association des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne une conférence sur le sujet : « Les pistes artificielles de patinage », délégua M. Gysin, ingénieur.

Ces pistes très développées de nos jours aux Etats-Unis, où elles revêtent habituellement l'aspect de constructions couvertes, sont, chez nous, par contre, aménagées en plein air. Leurs dimensions et la disposition des constructions annexes, la qualité de la glace varient énormément selon l'usage principal auquel elles sont destinées : patinoire publique, piste de hockey ou de curling. Le projet doit généralement être conçu de façon à satisfaire simultanément à ces divers besoins. Le conférencier consacra la plus grande partie de son temps à la description de la patinoire artificielle de Bâle qui doit être considérée comme un exemple du genre¹.

Le mode de construction auquel l'on s'est arrêté actuellement consiste à refroidir par circulation de saumure à -10° environ une dalle de béton soigneusement isolée du sol et sur laquelle l'eau gèle.

La mise en place de multiples tubes métalliques dans la dalle présente certaines difficultés et doit être faite de façon à permettre la dilatation des divers éléments et le contrôle en tout temps de leur parfaite étanchéité.

¹ Voir la description de cette patinoire dans le *Bulletin technique* du 10 novembre 1934. — *Réd.*

On doit compter, dans le dimensionnement des installations frigorifiques, avec des apports de chaleur provenant du sol, de l'atmosphère, de la pluie et du brouillard. L'action de ces divers facteurs pouvant varier énormément au cours d'une même journée, il a paru d'emblée nécessaire de prévoir un dispositif accumulateur de froid, permettant d'assurer l'exploitation quel que soit le temps, sans avoir besoin de pousser la consommation d'énergie électrique aux heures où les tarifs pourraient être le plus haut. Cette solution permet, en outre, de tolérer une capacité plus faible des machines frigorifiques.

Les sociétés exploitant les pistes artificielles de patinage se sont demandé si, durant les six mois d'été, il ne serait pas possible d'utiliser les installations frigorifiques à d'autres fins. La combinaison de patinoire avec des entrepôts frigorifiques ou la fabrication de glace destinée aux besoins domestiques (armoires frigorifiques) n'ont pas donné jusqu'à ce jour de bons résultats chez nous.

Grâce aux nombreux clichés présentés aux auditeurs, ces derniers purent saisir toutes les particularités intéressantes de ce genre d'ouvrage et être persuadés du succès de notre industrie en cette matière.

D. BRD.



CHARLES COIGNY

CARNET DES CONCOURS

Le Comité pour l'érection d'une fontaine en souvenir d'Auguste Forel, au parc de Valency, à Lausanne, ouvre un concours entre les architectes et sculpteurs suisses.

Le jury est composé de MM. E. Peytrequin, président, membre du comité ; R. Lugeon, sculpteur à Lausanne ; H. Haller, sculpteur à Zurich ; F. Gilliard, architecte à Lausanne ; E. Virieux, architecte à Lausanne ; A. Laverrière, architecte à Lausanne, suppléant.

On peut se procurer le programme au Bureau de l'Architecte du plan d'extension de Lausanne, Escaliers du Marché N° 2, à Lausanne.

Voir page 10 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — AFFAIRES A L'ÉTUDE

Le dégraissage et le nettoyage des métaux.

Les conjonctures économiques que nous traversons nous contraignent toujours davantage à l'emploi de méthodes de travail susceptibles d'économiser le temps et l'argent. Or, au nombre des opérations parfois très onéreuses il faut compter le nettoyage-dégraissage des pièces de machines et le dégraissage des métaux préalablement à certains traitements métallurgiques ou galvaniques.

Jusque tout dernièrement, le nettoyage des métaux et objets « gras » était pratiqué tout à fait empiriquement. On se tirait d'affaire tant bien que mal à l'aide de solvants organiques ou d'alcalis caustiques, sinon au moyen d'un rudimentaire nettoyage mécanique incommode autant qu'insuffisant. Le moyen le plus efficace de nettoyer les métaux rapidement et à fond est de les traiter dans un bain bouillant de soude ou de potasse caustique. Mais cette méthode présente le grave inconvénient d'attaquer fortement le métal et les mains qui le manipulent et de perdre rapidement son pouvoir dégraissant du fait de la saponification des graisses. En outre, après le traitement au bain bouillant de soude ou de potasse, les objets en métal doivent être très minutieusement rincés, en vue de prévenir la corrosion. Aussi, quand il s'agit de métaux « sensibles », tels que l'aluminium, le silumin, le zinc, etc., seuls les solvants organiques, d'un emploi souvent dangereux et cher, entraînent en ligne de compte.

Mais, le tableau changea, lors de l'apparition du produit P_3 , élaboré par une maison suisse, car son action est complètement dépourvue de nocivité pour les métaux parce qu'au lieu de les dégraisser par le processus chimique de saponification, il les nettoie par le processus physique d'émulsification. Ce P_3 est une poudre blanche qu'on utilise en solution aqueuse, à 2-5 %. C'est à chaud, à l'ébullition, que cette solution déploie sa pleine puissance dégraissante. Les avantages qu'accuse ce produit sont, notamment :

1. Pouvoir dégraissant très énergique ;
2. Ménagement des objets traités ;
3. Absence de tout danger d'explosion et d'incendie, d'où grande sécurité de service ;
4. Innocuité absolue ; le P_3 , étant exempt d'acide, est dépourvu de propriétés corrosives, même aux hautes concentrations ;
5. Aucun dégagement d'odeur, même à l'ébullition, ni de vapeurs nocives ;
6. Utilisable pour tous les traitements de dégraissage et de nettoyage des métaux les plus divers, alliages et objets travaillés.

La solution de P_3 ne « s'épuise » que très lentement, peut être utilisée plus longtemps que nombre d'autres produits similaires. Autre propriété heureuse : les objets traités se recouvrent d'un mince film qui, les mettant à l'abri de l'oxygène de l'air, les protège, un certain temps, contre la corrosion.